

30 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, Mme MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI (DGS).

Avant l'ouverture de la séance, M. le Président marque un temps de recueillement en hommage à M. Alain LARDE, 1^{er} adjoint au Maire de S^t Béron et conseiller communautaire (ancien vice-président en charge des Finances de la communauté de communes Val Guiers) décédé le 11 mai 2024.

M. Alain PERROT présente M. Xavier GONARD, 2^{ème} adjoint au Maire de S^t Béron, nouveau conseiller communautaire.

M. le Président lui souhaite la bienvenue.

Vérification du quorum : Après avoir constaté le quorum, M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. le Président propose la candidature de M. Georges CAGNIN. Elle est acceptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

A)-Intervention :

Sans objet

B)-Discussion autour des thèmes suivants :

Proposition d'ajouts de délibérations :

M. le Président indique que le service de gestion comptable de Pont de Beauvoisin a demandé à modifier les délibérations relatives aux finances :

- Budget annexe ZAE Contin – Affectation du compte de résultat 2023 au budget primitif 2024 ;
- Budget annexe ZAE Contin – Régularisation du compte 1068 ;
- Budget annexe ZAE Contin – Avance remboursable, subvention d'équilibre et remboursements d'avances pour 2024 ;

Les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

01-Avis du conseil communautaire sur le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pont de Beauvoisin ;

Après lecture du contenu des documents composants le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pont de Beauvoisin, M. le Président propose aux conseillers communautaires de délivrer un avis favorable.

Le Président regrette toutefois l'absence d'ambition de construire une crèche communautaire au cœur du centre-bourg de la commune et le retrait des projets présents au plan guide élaboré dans le cadre du programme Petite ville de demain.

Débats : Mme Céline YACONO est dérangée par le terme « regretter » dans le projet d'avis de la communauté de communes. Elle rappelle que des sites ont été proposés à la communauté de communes pour la construction d'une crèche. Le conseil communautaire les a refusés.

M. Christian BERTHOLLIER indique que rien n'étant inscrit au plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la communauté de communes et que 30 places de crèche vont être construites à Domessin, il est clair qu'aucune crèche ne se fera à Pont de Beauvoisin.

Mme Céline YACONO estime que la communauté de communes n'aura plus le budget pour construire une crèche.

M. Philippe VITTOZ rappelle que le budget était prévu initialement. A l'inverse du PLU, le PPI n'est pas un projet de territoire. Il s'agit d'un document de gestion qui intègre uniquement les opérations prêtes à l'engagement de dépenses. Le PPI ne prévoit pas la crèche car la commune n'a pu apporter de proposition de terrain acceptables dans le centre-bourg.

Le Président informe que des discussions sont toujours en cours avec le représentant de l'établissement des Augustines.

M. Philippe VITTOZ demande si du terrain est classé constructible au PLU de Pont de Beauvoisin à cet endroit.

M. Christian BERTHOLLIER répond non.

M. Daniel PEYSSONNERIE indique avoir également regretté l'abandon de certains projets Petite ville de demain. Il dénonce un télescopage entre un PLU qu'il fallait absolument terminer et un projet Petite ville de demain ambitieux et enlisé dans des discussions infinies. La commune est passée à côté d'opportunités.

Les élus référents Petite ville de demain se sont souvent retrouvés très seuls. Découvrir en comité de pilotage Petite ville de demain que la commune de Pont de Beauvoisin Isère réfléchit à une future crèche est une preuve du manque de dialogue entre les communes et les communautés de communes.

Les 4 élus Pontois sont dérangés par le terme « regretter ».

M. Jean-Claude PARAVY estime que ce regret a sa place dans l'avis. L'avis favorable n'est pas porteur de risques pour le PLU.

M. Daniel PEYSSONNERIE estime que le couple intercommunalité/commune n'a pas suffisamment fonctionné dans le programme Petite ville de demain.

M. Georges CAGNIN demande où en est le programme à Pont de Beauvoisin ?

M. Daniel PEYSSONNERIE indique que les grandes infrastructures ne seront pas engagées d'ici la fin du mandat. Une étude Mobilité arrive à terme, mais ne pourra être mise en œuvre avant la fin du mandat. Une étude pré opérationnelle va démarrer sur l'Habitat et portera ses fruits dans les années à venir. Seul le recrutement d'un manager de centre-ville aura été réalisé durant le mandat.

M. Philippe VITTOZ rappelle les mots de l'Etat lors du dernier COPIL qui regrette l'engagement de fonds publics sans retours probants.

Mme Nadège MESTRALLET indique qu'il est possible d'avoir des visions courts, moyens et longs termes et il serait dommage de considérer que le projet est terminé.

Le Président regrette l'abandon du plan guide qui a coûté 50 000,00€ aux finances publiques pour rien.

M. Daniel PEYSSONNERIE est le premier à regretter cet abandon et l'absence d'ambition sur les infrastructures.

M. Yves BERTHIER indique qu'un regret n'est pas bloquant dans une démarche d'approbation de PLU.

Mme Nadège MESTRALLET propose d'utiliser le terme « remarquer » plutôt que « regretter ».

L'avis est soumis au vote tel que présenté initialement avec le terme « regretter ».

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **DONNE** un avis favorable au projet de PLU de la commune de Pont de Beauvoisin ;
- ✓ **REGRETTE** l'absence d'affichage d'une ambition d'installer une crèche publique au sein du centre-bourg et l'absence de reprise d'éléments du plan guide élaboré dans le cadre du programme Petite ville de demain.

Vote : Pour : 22 Contre : 06 Abstention : 00

Les représentants de la commune de Pont de Beauvoisin ne participent pas au vote.

RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1^{er} Vice-président

02-Approbation du règlement du marché nocturne Mandrin ;

Chaque été, l'office de tourisme organise un marché nocturne dans le centre-bourg de S^t Genix-les-Villages. Suite à la reprise de l'activité touristique par la communauté de communes Val Guiers, il est nécessaire d'approuver certains documents administratifs cadre.

La présente décision est relative à la reprise du modèle de règlement antérieur à la défusion des offices de tourisme.

Le projet propose notamment un tarif de 08,00€/mètre linéaire pour l'installation d'un stand.

Débats : M. Jean-Pierre DREVET-SANTIQUE demande à quoi sert la commission Tourisme ? Elle n'a pas été consultée sur le projet.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le contenu du règlement du marché nocturne Mandrin ;
- ✓ **AUTORISE** le Vice-Président en charge du Tourisme à signer le règlement du marché nocturne Mandrin ;

Vote : Pour : 33 Contre : 01 (M. Jean-Pierre DREVET-SANTIQUE) Abstention : 00

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

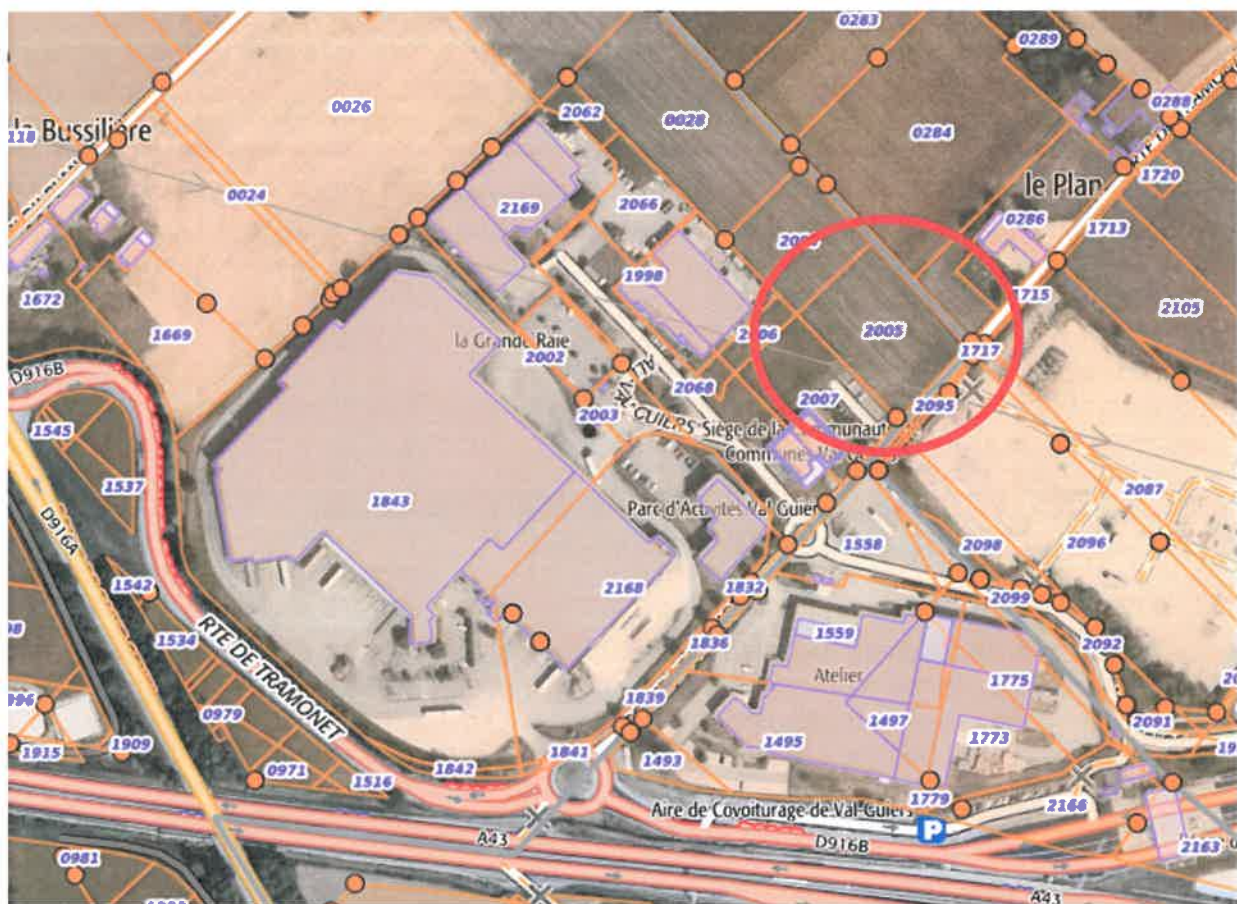
Rapporteur : Monsieur Nicolas VERGUET, 2^{ème} Vice-président

03-Vente d'un terrain au sein du Parc Val Guiers ;

L'entreprise Savoie Technique Câble (SASU SATEC) a sollicité la communauté de communes pour acquérir la parcelle A2005 d'une superficie de 3 260 m² en ZAE Val Guiers Est sur la commune de Belmont-Tramonet afin d'y construire un bâtiment d'activités économiques.

La SASU SATEC a déposé une demande de certificat d'urbanisme dit opérationnel (CUB) sur la parcelle A2005 pour la construction d'un bâtiment d'atelier et bureau d'une emprise au sol approximative de 736 m².

Cette parcelle a été estimée par la Direction de Finances publiques en date du 14/05/2024 à 30,00€ HT/m².



Vu les coûts d'aménagement incombant à la communauté de communes (environ 50 000,00€ HT), il est proposé de fixer le prix de vente de la parcelle à 50,00€ HT/m².

Débats : Mme Nadège MESTRALLET s'étonne que la commission en charge du développement économique n'ait pas été sollicitée.

M. Daniel PEYSSONNERIE estime qu'il s'agit d'un beau terrain à côté de l'accès à l'A43.

M. Nicolas VERGUET, vice-président en charge du développement économique, indique avoir voulu aller vite pour ne pas retarder le projet de l'entreprise.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE la vente de la parcelle A2005 au sein du Parc Val Guiers à la SASU SATEC ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer l'acte de vente pour un montant de 50,00€ HT/m² ;
- ✓ DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Philippe VITTOZ, 3^{ème} Vice-président

AJOUT-Budget annexe ZAE Contin – Affectation du compte de résultat 2023 au budget primitif 2024 ;

Considérant les résultats du compte administratif 2023 ci-dessous ;

ZAE CONTIN FORET EST OUEST	CA 2023
Recettes de fonctionnement	91 603.62
<i>Reprise excédent N-1</i>	
Dépenses de fonctionnement	67 174.13
<i>Reprise déficit N-1</i>	
Résultat de fonctionnement	24 429.49
Recettes d'investissement	38 100.00
<i>Reprise excédent N-1</i>	23 511.83
Dépenses d'investissement	91 603.62
<i>Reprise déficit N-1</i>	
Résultat d'investissement	-53 503.62
<i>RAR - Recettes</i>	1 907.99
<i>RAR - Dépenses</i>	0.00
Résultat d'investissement avec RAR	-51 595.63
RESULTAT DE CLOTURE	-29 074.13

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un déficit dans la section d'investissement.

La délibération n°2024_03_26_22 portant affectation des résultats 2023 du budget annexe ZAE Contin au budget primitif 2024 a imputé l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement alors qu'il aurait dû être imputé en recettes d'investissement pour compenser le déficit d'investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2024 :

- 24 429,49 € au compte 1068 – Recettes d'investissement ;
- 53 503,62 € au compte 001 – Dépenses d'investissement.

L'ASSEMBLEE :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2023 du budget primitif 2024 comme suit :

- 24 429,49 € au compte 1068 – Recettes d'investissement ;
- 53 503,62 € au compte 001 – Dépenses d'investissement.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Vote : Pour : 34 – Contre : 00 – Abstention : 00

AJOUT-Budget annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest – Régularisation du compte 1068 ;

Les opérations relatives aux aménagements de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisations puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Elles sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits que peuvent lier temporairement les comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation.

Dès lors que le besoin de financement d'un budget annexe ZAE n'est que temporaire, sa section d'investissement ne doit pas enregistrer de ressources définitives (ex : excédents de fonctionnement capitalisés, subventions d'équipement). Elle doit être financée temporairement par un emprunt ou par une avance financière consentie par le budget principal.

La procédure d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, générant une recette budgétaire définitive au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* », n'est pas appropriée pour les opérations d'aménagement de zones individualisées dans un budget annexe appliquant les principes d'une comptabilité de stocks.

En 2023, le Budget Annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest a enregistré des opérations impliquant une

affectation de résultat au compte 1068 pour 24 429,49 €.

Aussi, en présence d'un compte 1068 au bilan, il convient de reprendre les sommes affectées au compte 1068 par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 chapitre 040 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- Crédit du compte 777 chapitre 042 « Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **DECIDE DE REPENDRE** les sommes affectées au compte 1068 par l'opération d'ordre budgétaire : débit du compte 1068 chapitre 040 et crédit du compte 777 chapitre 042 pour un montant de 24 429,49 € ;
- ✓ **DECIDE DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

AJOUT-Budget annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest – Avance remboursable, subvention d'équilibre et remboursements d'avances pour 2024 ;

Lors du vote du budget 2024, une avance remboursable en provenance du budget principal avait été consentie pour un montant *maximum* de 16 095,63 euros.

Suite aux corrections à apporter au budget annexe en raison de la modification de l'affectation des résultats, il apparait que le budget annexe n'aurait plus besoin de l'avance remboursable en provenance du budget principal pour un montant *maximum* de 16 095,63 euros et il sera même en capacité de rembourser une partie des avances consenties par le budget primitif principal les années précédentes à hauteur de 8 333,86 euros.

L'ASSEMBLEE :

➤ **DECIDE** que le budget annexe ZAE CONTIN FORET EST OUEST puisse rembourser au budget principal une partie de l'avance reçue, selon les montants *maximum* suivants :

Budgets ZAE concernés	Montant
CONTIN FORET EST FORET OUEST	8 333,86
TOTAL	

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

04-Décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest ;

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest au motif que des corrections doivent être apportées suite à une erreur dans l'affectation des résultats 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	24 429.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	24 429.49 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 429.49 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 429.49 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	24 429.49 €	0.00 €	24 429.49 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 429.49 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 429.49 €
D-1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	24 429.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	24 429.49 €	0.00 €	0.00 €
R-1068-50 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 429.49 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 429.49 €
D-168751-50 : Autres dettes - GFP de rattachement	0.00 €	8 333.86 €	0.00 €	0.00 €
R-168751-50 : Autres dettes - GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	16 095.63 €	0.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	8 333.86 €	16 095.63 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	32 763.35 €	16 095.63 €	48 858.98 €
Total Général		57 192.84 €		57 192.84 €

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

05-Décision modificative n°1 du budget principal ;

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour les motifs suivants :

- Des corrections doivent être apportées sur des écritures comptables antérieures (par rapport aux régularisations des loyers du service de gestion comptable à Pravaz) ;
- Suite aux réajustements du budget annexe ZAE Contin Forêt Est Ouest, des corrections sont apportées au budget principal. Le budget ZAE n'a plus besoin du versement d'une avance remboursable en provenance du budget principal. Suite aux corrections, le budget ZAE est même en capacité de rembourser une partie de l'avance versée les années précédentes ;
- Des crédits supplémentaires sont apportés à l'opération 17111 « Esplanade du Guiers », pour notamment la réalisation de travaux complémentaires (raccordement électrique des sanitaires) ;
- Des crédits supplémentaires liés à des travaux de remplacement d'un candélabre accidenté dans la ZAE du Contin.

Les virements de crédits suivants sont proposés à l'assemblée :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	14 288.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	14 288.00 €	0.00 €	0.00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	14 288.00 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	14 288.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	14 288.00 €	14 288.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-20415321-428 : Subv. CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	8 333.86 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	8 333.86 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-17111 : ESPLANADE DES BERGES DU GUIERS	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-515 : Installations de voirie	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	9 395.63 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	16 095.63 €	0.00 €	0.00 €
D-27638-515 : Créances sur autres établissements publics	16 095.63 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-27638-515 : Créances sur autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 333.86 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	16 095.63 €	0.00 €	0.00 €	8 333.86 €
Total INVESTISSEMENT	16 095.63 €	24 429.49 €	0.00 €	8 333.86 €
Total Général		22 621.86 €		-5 954.14 €

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;
- ✓ MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

06-Approbation de l'avenant n°1 à la convention de cofinancement pour la réalisation de la voie verte du Guiers entre la communauté de communes Val Guiers et le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ;

Le projet d'aménagement de la voie verte du Guiers (entre la salle des fêtes Jean BOUCHARD de St Genix-les-Villages et la ZAE du Jasmin) fait l'objet d'un cofinancement de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 100 000,00€.

Ce cofinancement fait l'objet d'une convention.

Un avenant n°1 est proposé pour mettre à jour le calendrier de réalisation du projet. Celui-ci devra être achevé avant le 31 décembre 2025.

En l'état actuel du dossier, les travaux devraient pouvoir être entrepris au premier semestre 2025.

Débats : M. Philippe VITTOZ rappelle qu'il est important de tenir le planning de travaux envisagé pour ne pas perdre le bénéfice des subventions régionales.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ APPROUVE le contenu du projet d'avenant à intervenir entre la communauté de communes Val Guiers et le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à venir avec le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et tout avenant ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

dès l'instant qu'il ne porte aucune conséquence financière en défaveur de la communauté de communes, et à l'exception de décision en matière de marchés publics en dehors du cadre de sa délégation ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

07-Demande de subventions au programme national « Fond vert » et au conseil départemental de la Savoie pour la rénovation énergétique du bâtiment administratif « Pravaz » ;

Les occupants du dernier étage du bâtiment administratif Pravaz (service de gestion comptable de la DDFIP) souffrent de chaleur lors des épisodes de canicules de plus en plus fréquents et de plus en plus long.

Vu les opportunités de financement de l'Etat en matière d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du « Fond vert ».

Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement prévisionnel pour les travaux d'amélioration énergétique du bâtiment Pravaz.				
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes	Taux de financement
Maîtrise d'œuvre	41 763.20	Etat (DETR)	168 803.05 €	38.00%
Études complémentaires / frais annexes	3 200.00 €	Fonds Vert	111 054.64 €	25.00%
Travaux ou acquisitions	399 255.35 €	Département	75 517.15 €	17.00%
		CAF		0.00%
		Autres		
		Autofinancement	88 843.71 €	20.00%
TOTAL	444 218.55 €	TOTAL	444 218.55 €	100.00%

Les travaux consistent en :

- Remplacement des menuiseries ;
- Amélioration du chauffage ;
- Relamping ;
- Renforcement de l'isolation thermique du toit ;
- Renforcement de l'isolation thermique des murs par l'intérieur ;
- Remplacement de la VMC.

La décision d'entreprendre les travaux sera prise en fonction des subventions obtenues et de l'organisation à mettre en place pour la réalisation de travaux en site occupé.

Débats : M. Yves BERTHIER demande que soit présenté un calcul du retour sur investissement quand ce type de travaux est envisagé.

M. Philippe VITTOZ indique qu'il sera possible de réaliser ce calcul. Il sera présenté avant de proposer à l'assemblée d'engager les travaux.

M. Philippe PERSON indique qu'on ne parle plus de temps de retour vu les interférences de politiques nationales sur les coûts de l'énergie.

M. Bertrand PUGNOT demande si le SDES peut financer ce type de travaux ?

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024 ;

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le principe des travaux à entreprendre pour l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment administratif « Pravaz », dans le cadre du budget primitif adopté pour 2024 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à solliciter toute demande de subvention utile à l'exécution du projet, notamment au programme « Fond vert » de l'Etat et au conseil départemental de la Savoie ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude PARAVY, 4^{ème} Vice-président

08-Octroi d'une subvention à ACTY Initiatives ;

Présentation du projet : Une cabane pour le jardin partagé implanté dans le parc de l'EHPAD la Quiétude, Pont de Beauvoisin Savoie.

La communauté de communes est sollicitée pour un soutien financier au profit de l'espace de vie sociale (EVS) ACTY Initiatives, composante du groupe ISACTYS à hauteur de 4 000,00€.

En décembre 2023, le nouveau projet social de la structure a été présenté permettant de renouveler l'agrément d'EVS sur la période 2024-2027 auprès de la CAF de l'Isère. Plusieurs partenaires de la Savoie étaient représentés. Un ensemble de projets autour du lien social et de l'économie sociale et solidaire seront mis en œuvre sur l'Avant-Pays Savoyard durant ces 3 années.

La demande de subvention présentée porte sur un projet opérationnel pour animer un équipement du CIAS sur le territoire de la CCVG.

Il est à noter que l'EVS a soumis son projet au conseil départemental qui a émis un avis favorable à un financement sous réserve du soutien préalable d'une collectivité savoyarde.

Objectifs :

ACTY Initiatives a créé en 2015 un jardin partagé avec la population locale. C'est un lieu ouvert à tous, écologiquement conçu, construit, animé et cultivé collectivement par les habitants.

Les habitants sont placés au centre du projet comme acteurs de leur propre développement et dans une dynamique écocitoyenne.

C'est aussi un lieu privilégié d'éducation à l'environnement pour tous les âges.

La cabane abritant le matériel de jardinage s'écroule et pose des questions de sécurité. L'EVS est à la recherche de financements pour pouvoir acquérir une nouvelle cabane et lui construire une base solide.

Description :

Pour être accompagné dans la rénovation de cette cabane, ACTY Initiatives a fait le choix de faire appel à l'association des *Compagnons Bâisseurs*, cette association apportera les compétences dont ne dispose pas l'EVS en interne. Ce jardin partagé est un outil d'animation de la vie locale et de lien social comprenant 7 parcelles dédiés aux usagers de l'EVS, 1 parcelle commune dédiée au partage des récoltes avec l'EHPAD et 1 parcelle mise à disposition de l'animatrice de l'EHPAD.

En 2023, la communauté de communes a fait le choix de ne pas répondre favorablement au soutien financier sollicité par l'EVS pour deux raisons :

- L'absence de présentation d'un projet spécifique mais une demande de soutien global au fonctionnement qui offrait peu de visibilité sur le besoin de financement ;
- La bonne santé financière du groupe et le niveau de réserve ne semblait pas justifier une aide de fonctionnement global.

Le service Vie locale de la CC Val Guiers dispose d'une enveloppe budgétaire disponible de 15 000,00€ pour le soutien aux associations et EVS locaux.

La commission des affaires sociales réunie le 15 avril 2024 a émis un avis favorable à cette demande de financement. Le calendrier d'actions du projet a été établi en lien avec le directeur de l'EHPAD.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'émettre un avis sur la demande de financement de 4 000,00€ sur un projet dont le coût total est estimé à 16 100,00€.

Débats : M. Jean-Claude PARAVY rappelle que l'enveloppe budgétaire de la commission Affaires sociales existe depuis quelques années et a pour but de financer notamment les espaces de vie sociale (EVS).

M. Philippe VITTOZ rappelle son avis donné en Bureau communautaire. Les autres communautés de communes savoyardes ne financent plus ISACTYS (la CC du Lac d'Aiguebelette notamment). Les Vals du Dauphiné (38) financent.

Il rappelle que La Bridoire a un jardin partagé avec une équipe qui fonctionne bien avec l'EVS de l'association AVIE. Celle-ci fonctionne sans subvention communautaire. C'est la commune qui finançait. Si le jardin partagé de La Bridoire a un projet, il faudra que la communauté de communes réponde présente.

Il rappelle que le CIAS a du personnel d'entretien. Peut-il réaliser une partie des travaux ?

Mme Elise SAUNIER regrette de donner 4 000,00 € à ce type de projet alors que des débats auront lieu sur les tarifs périscolaires et que les EHPAD sont en déficit.

Mme Nadège MESTRALLET demande s'il y a vraiment besoin d'une cabane ? A qui bénéficie la subvention ?

M. Jean-Claude PARAVY indique que le bénéficiaire sera ACTY Initiatives.

Le Président trouverait dommage que le conseil départemental de la Savoie retire sa subvention à cause de la non-participation de la communauté de communes.

M. Daniel PEYSSONNERIE demande combien le département a attribué.

M. Jean-Claude PARAVY indique que le montant de la subvention départementale n'est pas connu sans engagement préalable d'une collectivité locale savoyarde.

Le projet présente un ensemble d'actions en relation avec la ressourcerie de Pont de Beauvoisin Isère.

Mme Nathalie BEGUIN-BECHEROT demande si une autre communauté de communes abonde le budget d'ACTY Initiatives ? Et à quel niveau ?

M. Jean-Claude PARAVY indique que les Vals du Dauphiné financent. Il ne connaît pas le niveau de financement exact.

M. Christian BERTHOLLIER et Mme Françoise COUDURIER regretteraient le refus de subvention à ISACTYS vu l'engagement de l'association sur le territoire.

M. Jean-Claude PARAVY rappelle que déjà l'année dernière le conseil communautaire avait refusé l'avis de la commission. Certains conseillers ont regretté le peu d'implication des commissions, il serait dommage de confirmer ce message.

M. Nicolas VERGUET se demande pourquoi il y a tant d'amertume sur cette association.

M. Philippe VITTOZ rappelle qu'il était demandé un projet impactant pour le territoire, pas uniquement une commune. Si d'autres demandes arrivent sur d'autres communes il faudra suivre.

M. Alain PERROT indique que des habitants du territoire sont embauchés par ISACTYS. Il trouve logique de financer ISACTYS.

M. Philippe VITTOZ rappelle que l'origine des jardins partagés étaient portés par ISACTYS, notamment à Pont de Beauvoisin. A Pont de Beauvoisin, l'initiative n'avait pas perduré faute d'engagement local. Il espère que cette fois-ci les usagers seront plus nombreux.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 4 000,00€ à ACTY Initiatives, composante du groupe ISACTYS ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 27 Contre : 00 Abstention : 05 (Georges CAGNIN, Elise SAUNIER, Philippe VITTOZ, Nadège MESTRALLET, Jean-Pierre DREVET-SANTIQUE)

Mme Françoise COUDURIER et Daniel PEYSSONNERIE ne participent pas au vote.

Mme Françoise COUDURIER aimerait que l'association ISACTYS puisse venir se présenter devant le conseil communautaire pour rappeler son activité pour le territoire.

Le Président indique que cela a déjà été fait dans le mandat.

PETITE ENFANCE & ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5^{ème} Vice-présidente

09-Approbation des tarifs du budget annexe Enfance jeunesse ;

La Commission Enfance-Jeunesse s'est réunie le 03 avril et a proposé l'évolution suivante des tarifs.

Tarifs périscolaires (garderie matin, midi et soir pendant les périodes scolaires) :

1- Forfait global ANNUEL				
Il permet d'utiliser à volonté l'accueil périscolaire matin, midi, soir				
NE COMPREND PAS LE PRIX DU REPAS				
Tarifs au QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 499	138,00€	248,40€	351,90€	441,60€
De 500 à 799	174,00€	313,20€	443,70€	556,80€
De 800 à 1199	228,00€	410,40€	581,40€	729,60€
1200 à 1599	282,00€	507,60€	719,10€	902,40€
Egal ou supérieur à 1600	321,00€	577,80€	818,55€	1 027,20€

2- Forfait midi ANNUEL				
Pour les enfants inscrits à la restauration scolaire n'utilisant pas l'accueil matin ou soir				
NE COMPREND PAS LE PRIX DU REPAS				
Tarifs au QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 499	69,00€	124,20€	175,95€	220,80€
De 500 à 799	87,00€	156,60€	221,85€	278,40€
De 800 à 1199	114,00€	205,20€	290,70€	364,80€
1200 à 1599	141,00€	253,80€	359,55€	451,20€
Egal ou supérieur à 1600	160,50€	288,90€	409,29€	513,60€

Débats : M. Yves BERTHIER rappelle que le coût journée s'élève à 2,20 € pour une utilisation de l'ensemble des créneaux proposés.

Mme Marie-France PICARD indique qu'il faut pouvoir expliquer une hausse plus importante aux familles.

M. Philippe VITTOZ explique qu'il y a eu une hausse de 16% du budget de l'Enfance jeunesse liée à la masse salariale et l'inflation.

Mme Nadège MESTRALLET se demande comment pouvoir justifier cette hausse ? Il lui semble qu'une hausse par pallier serait plus cohérente. La commission a travaillé, il serait dommage de ne pas la suivre, sinon à quoi sert la commission ?

Elle regrette de ne pas avoir eu de discussion politique sur la poursuite de la politique Enfance Jeunesse.

M. Philippe VITTOZ indique que le débat a eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire et lors du vote du budget. Avant cela, une discussion de travail en huis-clos a abordé le sujet. La subvention d'équilibre à ce budget sera toujours nécessaire. Le déficit est de 1,4 million d'euros sur ces budgets. L'effort demandé aux familles ne représentent pas des sommes énormes.

Il rappelle que lors du Bureau, il a sollicité une simulation intermédiaire pour que le conseil communautaire puisse faire un choix.

Mme Marie-France PICARD a transmis un mail aux membres de la commission pour les informer de la proposition intermédiaire sollicitée par le Bureau communautaire. Les membres de la commission restent fidèles à leur proposition initiale.

Proposition intermédiaire :

Forfait global annuel

Quotients familiaux	1 enfant/global	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 499	138,00 €	248,40 €	351,90 €	441,60 €
De 500 à 799	174,00 €	313,20 €	443,70 €	556,80 €
De 800 à 1199	228,00 €	410,40 €	581,40 €	729,60 €
1200 à 1499	399,00 €	718,20 €	1 017,45 €	1 276,80 €
1500-1799	450,00 €	810,00 €	1 147,50 €	1 440,00 €
1800-1999	501,00€	901,80 €	1 277,55 €	1 603,20 €
Egal ou supérieur à 2000	576,00 €	1 036,80 €	1 468,80 €	1 843,20 €

Mme Elise SAUNIER note un gros effet de seuil entre les tranches 800 à 1199 et 1200 à 1499.

M. Philippe VITTOZ demande quelles sont les recettes par tranche.

Mme Nadège MESTRALLET estime que la proposition intermédiaire va augmenter les tarifs pour les classes intermédiaires qui travaillent et n'ont droit à rien. Des familles ne vont-elles pas retirer des enfants ?

Mme Elise SAUNIER estime que l'effet de seuil est trop important. Peut-être faut-il garder une marge pour l'année prochaine ? Peut-être peut-on appliquer des pourcentages de hausse différents en fonction des tranches.

Mme Céline YACONO estime qu'il faut augmenter toutes les tranches dans les mêmes proportions.

M. Philippe VITTOZ estime que si l'objectif est de rattraper la communauté de communes de Yenne, la même question se posera l'année prochaine.

M. Daniel PEYSSONNERIE remarque que les tarifs de la CC de Yenne représentent le double des nôtres pour des services équivalents.

M. Georges CAGNIN estime qu'il est important de recadrer le travail des commissions pour déterminer comment les décisions sont prises et quels sont les rôles des différentes instances.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** la grille de tarifs périscolaires proposée par la commission Enfance-Jeunesse pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 28 Contre : 06 (Mme Nathalie BEGUIN-BECHEROT, M. Yves BERTHIER, M. Philippe VITTOZ, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Myriam FERRARI) Abstention : 00

Tarifs « Forfait bus » annuels :

3- Forfait 'bus' ANNUEL

Pour les enfants utilisant les accueils périscolaires du fait du transport scolaire et n'ayant pas le forfait correspondant

NE COMPREND PAS LE PRIX DU TRANSPORT SCOLAIRE

Tarifs au QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 499	23,0	41,4	58,7	73,6
De 500 à 799	29,0	52,2	74,0	92,8
De 800 à 1199	38,0	68,4	96,9	121,6
1200 à 1599	47,0	84,6	119,9	150,4
Egal ou supérieur à 1600	53,5	96,3	136,4	171,2

Tarifs extrascolaires (centre de loisirs hors périodes scolaires) :

Accueils de loisirs 3/11 ans : "Mosaïque", "Les Marmousets"				
Tarification appliquée aux familles domiciliées sur Val Guiers				
Tarifs au QF	1/2 journée	Repas	Acc compl soir	Nuitée
Jusqu'à 499	2.9	4.8	1.3	5.2
De 500 à 799	5.0	5.1	1.3	6.4
De 800 à 1199	7.9	5.5	1.4	7.6
1200 à 1599	9.4	6.1	1.5	8.7
Egal ou supérieur à 1600	11.2	6.6	1.6	9.9

Il est proposé le maintien du tarif de l'année 2023/2024 avec prise en compte de l'inflation.

Tarifs Val Guiers Ados :

Accueils de loisirs Val Guiers Ados							
Tarification appliquée aux familles domiciliées sur Val Guiers							
Tarifs au QF	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Acc compl matin soir	Nuitée
Jusqu'à 499	2.3	5.0	7.9	11.6	12.9	1.3	5.2
De 500 à 799	3.1	6.7	10.4	16.8	20.8	1.3	6.4
De 800 à 1199	4.3	8.1	14.8	23.2	34.0	1.4	7.6
1200 à 1599	5.0	9.1	17.5	27.1	40.7	1.5	8.7
Egal ou supérieur à 1600	6.5	10.3	19.7	29.6	46.6	1.6	9.9

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** une grille de tarifs proposée par la commission Enfance-Jeunesse pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

10 et 11-Renouvellement du projet éducatif territorial et du « Plan mercredi » ;

Pour rappel, ces conventions permettent à la communauté de communes de :

- Bénéficiaire de 0,46 € complémentaires par heure d'accueil le mercredi (2023 = 23 591 heures soit 10 851,00 €) ;
- Bénéficiaire de taux d'encadrement plus souples en périscolaire à savoir 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10 sans PEDT) et 1 adulte pour 18 enfants de + de 6 ans (au lieu de 1 pour 14 sans PEDT) ;
- Bénéficiaire de financements d'investissement pour les centres de loisirs accueillant le mercredi (par exemple : 6 249,00 € versés en 2021 puis solde en 2023 pour l'achat de mobilier aux Marmousets) ;
- Être des bons élèves et à ce titre bénéficiaire de la prise en charge de formations (à venir), d'un accompagnement (pour le PEDT ces 2 dernières années) ...

La collectivité s'engage par ces conventions sur les objectifs suivants :

- La continuité éducative ;
- L'accessibilité de tous les publics et l'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- La mise en valeur des ressources du territoire ;
- La diversité et la qualité des activités proposées.

L'ASSEMBLEE :

- ✓ **APPROUVE** le contenu des conventions présentées dans le cadre du renouvellement du projet éducatif territorial et du « Plan mercredi » ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer les conventions et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 34 Contre : 00 Abstention : 00

C)-Questions diverses

Informations du Président

Terrasse du Guiers : Mme Nadège MESTRALLET informe que les travaux de l'Esplanade du Guiers sont terminés. Seule la mise en service des toilettes publiques est reportée en raison d'un problème de pression de l'alimentation en eau potable.

La fresque a débuté sur la toiture terrasse. Les analyses de structure ne permettaient pas d'alourdir le poids de la toiture. Une analyse a confirmé la possibilité d'accueillir du public.

La commune n'avait pas la possibilité d'engager des travaux lourds pour consolider la structure du bâtiment. Le choix de l'étude structure a été fait pour juger de la possibilité d'accueillir du public.

M. Georges CAGNIN s'inquiète que les bureaux d'études ne soient pas d'accord sur le texte à appliquer et sur les résistances nécessaires pour accueillir du public.

M. Jean-Pierre DREVET-SANTIQUÉ précise que les analyses initiales étaient réalisées dans la perspective de la construction d'un étage supplémentaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

M. Philippe VITTOZ demande si les travaux seront réalisés dans les temps pour bénéficier des subventions LEADER ?

Mme Nadège MESTRALLET confirme que les travaux seront réceptionnés dans les délais.

Voie verte du Guiers : Une recherche est en cours pour trouver la propriétaire d'un terrain qui fait partie de l'assiette de la voie verte pour 5m².

M. Philippe VITTOZ demande si l'opportunité d'un dossier de DUP a été évoquée ? Il estime important pour ne perdre le bénéfice des subventions régionales.

Rapport sur les travaux des commissions communautaires :

RH et Tourisme, M. Georges CAGNIN : Pas d'actualité.

Développement économique, M. Nicolas VERGUET : Ouverture dominicale des commerces de Pont de Beauvoisin : Une rencontre s'est tenue avec les commerçants de Pont de Beauvoisin dans le cadre de la concertation sur les ouvertures dominicales 2024. La Chambre de Commerce d'Industrie va convoquer une commission pour proposer les dates qui devront être adoptées par la commune et la communauté de communes à l'automne.

Inventaire des ZAE : Le document qui va être soumis à consultation a été transmis aux Maires pour relecture avant mise en ligne publique. La consultation aura lieu du 17 juin au 16 juillet sur le site Internet de la communauté de communes.

Finances, M. Philippe VITTOZ : Pas d'actualité.

Affaires sociales, M. Jean-Claude PARAVY : La commission s'est réunie et un compte-rendu a été transmis. Le service travaille sur le numérique (France Numérique Ensemble).

Le lieu partagé retrouve des horaires plus stables et devrait retrouver ses locaux fin juillet.

Petite enfance – Enfance jeunesse, Mme Marie-France PICARD : Le service Val Guiers Ados de Pont de Beauvoisin a retrouvé ses locaux aux Salamandres. Une guinguette y est organisée le 7 juin.

Une réunion bilan a eu lieu sur l'Info Jeune puisque la convention arrive à son terme et sera proposée au renouvellement d'ici la fin de l'année. Les nouvelles conventions seront valables pour 6 ans.

Le conseil départemental a revu le financement des points écoute. Idem pour le financement de l'intervention de l'association Sauvegarde de l'enfance.

Le bilan du forum de l'emploi aura lieu prochainement.

Travaux, M. Christian BERTHOLLIER : La réception des travaux du local Val Guiers Ados a eu lieu, même s'il reste encore quelques petites finitions à régler.

Le lieu partagé de St Genix-les-Villages sera réceptionné en juillet.

Dans la ZAE du Contin les enrobés seront réalisés dès retour du beau temps.

A la Baronnie, une rencontre a eu lieu sur les dysfonctionnements de l'éclairage public, un accord a été trouvé.

Communication et culture, Saunier : Communication : Le service est en attente du recrutement d'un agent qui arrive au mois de juillet.

Culture : Gros investissement sur l'évènement « *En avant le printemps* ». La communication a été prévue large. L'invitation à l'inauguration a été transmise pour 10h le samedi matin.

Une réunion aura lieu avec les enseignants du territoire pour parler des parcours artistiques pour mieux diffuser les prestations.

Une reconfiguration est en cours des parcours artistiques et de la CTEAC. L'objectif est de construire un projet culturel de territoire.

Rapport sur les travaux des Syndicats intercommunaux :

Alimentation en eau potable, SIAEP, M. Yves BERTHIER : Le syndicat travaille à un plan pluriannuel de résorption des fuites. Une conduite est concernée dans le secteur de Pigneux.

Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations, SIAGA, M. Alain PERROT : La mise en œuvre du contrat de bassin avance. Le taux de réalisation s'élève à 48%.

M. Alain PERROT attire l'attention des maîtres d'ouvrages qui ont des dossiers à déposer. Ils doivent le faire avant le 30 juin. Cette date est non négociable pour bénéficier des subventions.

Les travaux du schéma directeur sur la ressource en eau se poursuivent.

Assainissement, SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER : Des travaux sont en cours sur S^t Albin (38). Des travaux débuteront à S^t Béron l'année prochaine. Le Maire attend le démarrage des travaux avec impatience.

M. Christian BERTHOLLIER a également demandé à travailler sur les déconstructions des trois anciennes STEP (Belmont et Domessin).

Le Président lève la séance à 21h55

Le prochain Bureau communautaire : Mardi 11 juin 2024 à 18h30.

Le prochain Conseil communautaire : Mardi 25 juin 2024 à 19h00.

Fait à Belmont-Tramonet le 10 juin 2024

Le Président
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Cagnin', is written over the text of the secretary's name.